

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-02-18

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-huitième jour du mois de février de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

Le conseiller Yves Arcouette a motivé son absence.

Rs.2019-02-053

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 février 2019 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.6 Demande de financement, de prêt de matériel de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.**
15.3 Résolution pour accepter la programmation de la soirée reconnaissance des bénévoles et autoriser les dépenses.

REPORTER :

L'item 4.4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-054

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 FÉVRIER 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 février 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février 2019, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-02-055

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2019-2020.

Attendu que pour une 12^e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2019-2020;

Attendu que la participation financière de la ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-056

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que madame Nicole Vallée, professeure de danse country aux loisirs, soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse country gratuitement, les lundis;

Attendu que madame Vallée demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Vallée à utiliser, les lundis, le préau du parc Donald Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse country gratuitement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Vallée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LETTRE DE SOLLICITATION DE CONTACT RICHELIEU-YAMASKA.

Dans le cadre de leur campagne de financement 2019, l'organisme Contact Richelieu-Yamaska sollicite la Ville pour une contribution financière.

Le conseil en prend acte.

... L'item 4.4 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2019-02-057

DEMANDE DU CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUÉBEC.

Attendu que Monsieur Paul-Émile Fontaine, directeur, transmet une demande de contribution financière du Conseil canadien des Aveugles du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Conseil canadien des Aveugles du Québec à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-058

DEMANDE DE PRÊT DE MATÉRIEL DE LA FONDATION SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 09 juin 2019, pour une 12^e année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser de fonds;

Attendu que la Fondation dépose une demande d'autorisation pour que le trajet passe dans la Ville, soit la Route 139 Sud, le 1^{er} Rang Ouest, le 4^e Rang, les rues Chenail, Pelchat, Landry, St-André, Daigeault, Notre-Dame et de Roxton;

Attendu que la Fondation demande à la Ville l'assistance du service des incendies, pour la sécurité;

Attendu que la Fondation fait une demande à la Ville pour le prêt d'équipements tels que :

- 15 tables;
- 15 chaises;
- Signaleurs manuels orange (drapeau plus possible);
- Trousse de premiers soins;
- Dossards de sécurité plus possible;
- Planche dorsale;
- 4 pick-up avec flash;
- 4 gros cônes orange;
- Accès chalet principal + toilette à partir de 7h;
- Eau et robinet accessibles;
- Préau exclusif au défi;
- Chevalet avec flèche pointant à droite;
- 3 arrêts manuels (style brigadier);
- Frigo pour lait au chocolat;

- 12 clôtures métalliques.

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire;

De permettre, pour la sécurité durant l'évènement, l'assistance du service des incendies;

D'accepter le prêt d'équipements demandés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-02-059

RÉSOLUTION POUR RÉITÉRER UNE DEMANDE FORMULÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AINSI QU'AU DÉPUTÉ.

Attendu qu'Acton Vale fait partie du réseau des Villages-Relais du Québec;

Attendu que beaucoup d'usagers empruntent la Route 116 Est ;

Attendu les résolutions 2016-05-185 du 2 mai 2016 et 2017-03-093 du 6 mars 2017 adressées au Ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des Transports du Québec, ainsi qu'au député, relativement à l'état pitoyable de la Route 116 Est;

Attendu qu'aucune nouvelle relativement à cette demande auprès du ministère ainsi qu'au député n'a été reçue à Ville;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale réitère la demande au Ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des Transports du Québec, ainsi qu'au député André Lamontagne, afin qu'il y ait réfection de la chaussée de la route 116 Est, entre Acton Vale et Ste-Christine;

Que la Ville d'Acton demande à connaître à quand la planification de la réfection de cette dite chaussée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-060

REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES – 2019-2024.

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville d'Acton Vale souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1er juillet 2019 jusqu'au 1er juillet 2024;

Autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

Selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-061

ADOPTION DU RÈGLEMENT 002-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 janvier 2019, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 002-2019 « Règlement numéro 002-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-062

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux de rechargement de la route Charrette. Cette dépense estimée à 36 404 \$ est financée à même la taxe d'accise;
- Travaux de rechargement de la rue Gauthier. Cette dépense, estimée à 45 000 \$, est financée d'un montant de 10 000 \$ à même fonds général et de 35 000 \$ à même les surplus affectés ;
- Travaux de rechargement et de bordure de stationnement de la rue Bouvier. Cette dépense, estimée à 12 584 \$, est financée à même le fonds général ;
- Prolongement du trottoir de la rue MacDonald. Cette dépense, estimée à 34 640 \$, est financée à même le fonds général;
- Aménagement de jeux d'eau. Cette dépense, estimée 128 150 \$, est financée d'un montant de 99 250 \$ à même les surplus libres et de 28 900 \$ à même une subvention du Pacte rural;
- Aménagement extérieur de la gare pour un projet de vélo-gare. Cette dépense, estimée à 328 719 \$, est financée d'un montant de 168 719 \$ à même les surplus libres et de 160 000 \$ à même une subvention du Fonds d'appui au rayonnement des régions ;
- Aménagement de l'espace vert au coin des rues St-André et Landry. Cette dépense, estimée à 15 000 \$, est financée à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt des rapports du département suivant :

- a) Service incendie – janvier 2019;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie

- i) Traitement et épuration des eaux usées
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-02-063

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DU 1^{ER} RANG.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection du 1^{er} Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-064

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DURANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE ROXTON.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels pour la surveillance durant les travaux de réfection de la rue de Roxton;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres public, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour des services professionnels

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience du soumissionnaire : 30 points
2. Compétence et disponibilité du responsable de projet : 30 points
3. Organisation de l'équipe de projet : 30 points
4. Qualité de l'offre de service : 10 points.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

En vertu de l'article 5 du règlement 158-2007, voici un engagement qui a été autorisé par la Directrice générale.

Pour faire suite au besoin de main-d'œuvre du département des travaux publics pour terminer la saison hivernale 2019, nous avons procédé au rappel d'un ancien employé formé et disponible pour combler nos besoins temporaires.

M. Denis Bessette a été embauché comme employé temporaire à temps partiel, Classe 5. Il sera rémunéré selon l'entente survenue avec le SCFP, au salaire d'une classe 5, prévu à la convention collective. Il sera sur appel.

Le conseil prend acte.

Rs.2019-02-065

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 13 février 2019 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2019 au 1er mars 2020;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 407 971.00 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2019 au 1er mars 2020;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	14.35	1.650	16.00 x 475 tm	7 600.00 \$
Pierre concassée 0-10 mm	12.40	1.650	14.05 x 380 tm	5 339.00 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	11.15	1.650	12.80 x 13 500 tm	172 800.00 \$
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	11.15	1.650	12.80 x 11 500 tm	147 200.00 \$
Pierre concassée 5 mm	13.45	1.650	15.10 x 50 tm	755.00 \$
Pierre concassée 20 mm	13.85	1.650	15.50 x 250 tm	3 875.00\$
Pierre concassée 50-110 mm	11.95	1.650	13.60 x 275 tm	3 740.00 \$
Pierre concassée 100-180 mm	13.10	1.650	14.75 x 250 tm	3 687.50 \$
Pierre concassée MG-20	13.85	1.650	15.50 x 100 tm	1 550.00 \$
Pierre concassée MG-56	12.65	1.650	14.30 x 450 tm	6 435.00 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	123.00	1.650	124.65 x 200 m ³	24 930.00 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	125.00	1.650	126.65 x 80 m ³	10 132.00 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	130.00	1.650	131.65 x 150 m ³	19 747.50 \$
TOTAL :				407 791.00 \$

Manutention d'hiver

Du 1^{er} janvier au 31 mars Ajout de 1.00 \$ la tonne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-066

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES 2 X 4 – ANNÉE 2019.

Attendu que la Ville a procédé, le 13 février 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de deux camionnettes 2 X 4;

Attendu que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics et monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 28 292.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour la fourniture d'une camionnette 2 X 4 pour le service des Travaux publics;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans;

D'autoriser une dépense au montant de 28 292.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture d'une camionnette 2 X 4 pour les Services culturels et sportifs;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Automobile JP Yergeau au coût de 56 584.00 \$ plus taxes, pour la fourniture de deux camionnettes 2 X 4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-067

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAEL);

Attendu que ce programme aide à financer annuellement l'embauche d'accompagnateurs pour le camp de jour;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAEL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-068

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À ATTELAGE FRONTAL NEUF 2019.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 13 février 2019 à 11 h à l'Hôtel de Ville pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2019;

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 31 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf 2019;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Kubota Drummondville*** au coût 31 000 \$, plus taxes pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal de marque Kubota.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-069

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROGRAMMATION DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES ET AUTORISER LES DÉPENSES.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'accepter la programmation pour la soirée reconnaissance des bénévoles déposée par le récréologue, qui aura lieu le samedi 18 mai 2019;

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 300 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-701-90-447, pour la tenue de la soirée reconnaissance des bénévoles, le samedi 18 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-070

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2, a été déposée par la compagnie Pâtisserie Gaudet Inc. afin que soit autorisé l'implantation de deux conteneurs-compacteurs dans la cour avant de leur immeuble situé au 1026, rue MacDonald à Acton Vale;

Attendu que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 6.2.2 prohibe l'installation de conteneurs dans la cour avant d'un immeuble et que l'installation de ce type d'équipement est autorisée seulement dans les cours latérales et arrière aux articles 6.2.3 et 6.2.4 du même règlement;

Attendu que l'installation de deux conteneurs-compacteurs dans la cour avant de cet immeuble situé au centre-ville pourrait occasionner un préjudice aux immeubles voisins dont les usages prédominants sont commerciaux et résidentiels;

Attendu que l'emplacement proposé pour les conteneurs-compacteurs est situé à plus ou moins 60 cm du trottoir et que lors des vidanges la voie publique serait complètement obstruée;

Attendu qu'il existe d'autres alternatives possibles et que le fait d'accorder la dérogation constituerait un précédent qui n'est pas souhaitable pour l'application future de la réglementation d'urbanisme.

Attendu la recommandation 049-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 26 décembre 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 049-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et de ne pas accorder la dérogation mineure demandée afin que soit autorisée l'implantation de deux conteneurs-compacteurs dans la cour avant de leur immeuble situé au 1026, rue MacDonald à Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Rs.2019-02-071

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du 50^e Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi, également féliciter les Lions et les Valois qui ont remporté les grands honneurs de ce tournoi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-02-072

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Pierrette Lajoie propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses plus sincères félicitations au Domaine du Cap pour avoir remporté la bourse en innovation agricole de la MRC d'Acton, le 7 février dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

M. David Roy et Mme Cathy Chouinard	Apporte des commentaires et pose des questions relativement à sa situation.
M. Luc Champagne	Demande si le projet des fosses septiques a fonctionné.
M. Vincent Roy	Demande si c'est légal que la Carrière lave ses camions avec de l'acide et que le tout se retrouve au sol.
M. Germain Roy	Demande qui dit qu'environnement Québec effectue des analyses à la Carrière.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h 10.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures et dix minutes (21;10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date